

Besançon, le 24 juillet 2020

De l'UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société,
30-32 rue Mégevand,
25 030 Besançon cedex

Contact :

Marie-Rose Guelfucci,
Professeur de langue, littérature et civilisation grecques,
Assesseuse à la recherche
assesseur-recherche-slhs@univ-fcomte.fr

à Madame Frédérique Vidal,
Ministre de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Objet : Lettre ouverte de l'UFR des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société (SLHS, UFC, Besançon) concernant la lettre du 22 juillet 2020 et l'appel à concertation sur l'avant-projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (ci-après LPPR).

Copie à Monsieur le Premier ministre.

Madame la Ministre,

Nous sommes une composante de l'Université de Franche-Comté, sa seule Unité de Formation et de Recherche en Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société (regroupant donc Lettres, Communication, Langues, Arts et Sciences humaines et sociales), et aussi la plus ancienne (1691). Avec 4151 étudiants hors les doctorants, 21,3% des étudiants étrangers de l'Université de Franche-Comté en 2019-2020 (sa plus forte proportion par composante), 21 départements, 7 équipes de recherche (Équipes d'Accueil jusqu'au 1^{er} janvier 2020) et 2 UMR, 1 MSHE et 2 Écoles doctorales, nous sommes représentatifs des composantes qui, dans des universités de taille moyenne, assurent sur l'ensemble du territoire national leurs missions locales, nationales et internationales de formation et de recherche.

Nous sommes également représentatifs d'un pan de plus en plus dangereusement marginalisé de la recherche, celui des Sciences humaines et sociales – les Lettres, Langues et Arts, où la recherche est pourtant active et formatrice, n'étant déjà même plus mentionnés, et les Sciences humaines et sociales elles-mêmes semblant particulièrement méconnues et même peu considérées dans les rapports préparatoires à la rédaction de la LPPR (p. 56 et tout début de la page 57 du rapport 1), voire auxiliaires dans des recherches sur projets transversaux destinés à les intégrer et tout spécialement créés (les PPRT, programmes prioritaires de recherche transversaux « autour de défis sociétaux »). Étonnante création pourtant que ces PPRT, alors que parmi nos unités de recherche, les anciennes Équipes d'Accueil (E.A.) sont déjà, en recherche fondamentale comme pour les appels à projets ponctuels, transversales et transdisciplinaires par nature, nationalement et internationalement regroupées, sur des critères de spécialités, autour de thématiques et de méthodologies précises, qui n'ont jamais exclu, s'il y a lieu, une collaboration avec les sciences « dures ».

Cette nouvelle inquiétude est cependant venue s'ajouter à un premier signe extrêmement grave de cette marginalisation des SHS : la disparition au 1^{er} janvier de cette année, annoncée par une simple lettre de la DGESIP du 16 avril 2019 sans autre consultation, du statut et de la labellisation nationale de ces E.A., accréditées jusque-là par l'HCERES et le MESRI et, en regard des UMR, surtout présentes en Lettres/SHS. Désormais tributaires de mandats présidentiels par nature mesurés dans le temps, les équipes s'en sont trouvées fragilisées, avec les risques connexes de précarité des projets scientifiques engagés et de manque de visibilité de la recherche, ou de logiques de regroupements disciplinaires et d'économie de moyens. Cette fragilisation, alors même que les Humanités avaient été remises au cœur de l'École et que, dans nos sociétés troublées, le chef de l'État lui-même rappelle l'importance de la conscience collective et des disciplines qui la forment, comme de la mémoire de l'histoire, en est un autre signe inquiétant.

Comme l'ensemble de la communauté scientifique, qui n'a eu de cesse, année après année, de demander des changements et ne demande qu'à être entendue, nous sommes pleinement conscients et convaincus de la nécessité des enjeux de la LPPR : « renforcer la capacité de financement des projets, programmes

et laboratoires de recherche » ; « conforter et renforcer l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques » ; « consolider la recherche partenariale et le modèle d'innovation français. » Mais comme tant d'autres composantes, universités, laboratoires et organismes de recherche, sections du CNU, CP-CNU, éditeurs scientifiques, Directeurs de laboratoires constitués en assemblée, entre autres exemples, nous ne nous sommes pas reconnus dans le projet issu des trois rapports préparatoires à la LPPR, si étranger aux demandes faites, comme à la nature, aux valeurs et aux missions fondamentales de l'Université publique, à ses réalités et à ses priorités quotidiennes. Vous-même, lors du séminaire d'accompagnement des nouveaux directeurs et directrices d'unités, organisé conjointement par le CNRS et la Conférence des Présidents d'Université le mardi 4 février 2020, aviez pris des positions claires à l'égard de plusieurs d'entre elles : la suppression du Conseil National des Universités, celle du corps des maîtres de conférence, les atteintes statutaires concernant les 192 HETD ou la modulation de service sans accord des intéressés.

À cette date, et pour mieux vous alerter, nous avons donc voulu engager, en tant qu'UFR et à l'initiative de son équipe de Direction, une action institutionnelle complémentaire des autres formes de mobilisation de la communauté scientifique, pour donner la parole aux départements de formation et aux unités de recherche de notre composante, à ce titre et s'ils le souhaitaient. L'ensemble des motions était remonté au 10 mars (après la tenue d'assemblées générales exceptionnelles de 18 départements de formation et de 8 laboratoires), et le Conseil de Gestion de l'UFR avait validé son envoi au ministère, mais au moment où la pandémie et le confinement annoncé par le Président de la République, ainsi que la nécessité de maintenir la continuité pédagogique, administrative et de recherche, excluaient toute autre priorité.

Après la poursuite des opérations de mise en place de la loi, qui ont fortement ravivé l'incompréhension et les inquiétudes (avant-projet de loi du 7 juin dernier, vote au CNESER le 18 juin, à 32 voix favorables contre 26, annonce de la présentation au Conseil des ministres avant-hier même), la lettre que vous avez adressée le même jour à une communauté scientifique qui finit à peine, dans cette UFR comme sans doute ailleurs, de préparer les conditions sanitaires les plus sûres de la rentrée prochaine, représente une véritable ouverture : tout en y précisant plusieurs aspects de la loi comme son calendrier de mise en œuvre, vous y exprimez le souhait d'associer les actrices et acteurs du terrain « au dialogue social et à la concertation sur l'ensemble des aspects de la programmation » avant l'examen de la loi par l'Assemblée nationale.

Aussi est-ce avec le vif souhait que nous pourrions, en tant qu'Unité de Formation et de Recherche, contribuer de cette façon à ce dialogue essentiel, que je vous fais parvenir, en qualité d'assesseuse à la recherche et, à ce titre, d'intermédiaire, et au nom du Doyen de l'UFR et de l'équipe de direction, des départements de formation et des laboratoires signataires de l'UFR, les deux documents indiqués comme pièces jointes (la synthèse des principaux éléments récurrents des motions ; le dossier complet de celles-ci par lien de téléchargement :

////////////////////

Au nom de notre UFR, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération et de notre plein attachement à la qualité et à l'efficacité du service public comme à toutes les missions qui sont les nôtres,

M.-R. Guelfucci
Assesseuse à la recherche



Pièces jointes :

- **Synthèse des principaux éléments récurrents des motions (3 pages), à la suite de la lettre.**
- **Dossier complet des motions** (classées alphabétiquement, par départements de formation et par laboratoires), **en document lié de 30 pages** sous [nouveau] lien de téléchargement :

////////////////////